

**COMITÉ SYNDICAL DU PETR DU PAYS RUFFÉCOIS
SÉANCE DU 12 MAI 2021**

Séance n°4 du 12 mai 2021

Délibération n°2021120505

Objet : modification du plan de financement du diagnostic trame verte et bleue du Pays du Ruffécois.

40 délégués
Quorum : 21 délégués

Nombre de présents : 30
Nombre d'excusés : 8 dont 2 ont donné pouvoir
Nombre d'absents : 1

Le douze mai deux mille vingt-et-un à dix-huit heures, se sont réunis les membres du Comité Syndical du PETR du Pays Ruffécois, légalement convoqués à la salle socioculturelle de Courcôme le cinq mai deux mille vingt-et-un, sous la présidence de Monsieur Laurent DANÈDE.

Secrétaire de séance : Christian CROIZARD

COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE CHARENTE

Étaient présents : M. CROIZARD Christian – M. DANÈDE Laurent – M. BONNET Franck – Mme FOURÉ Brigitte – Mme MANDIN Frédérique - Mme BERNARD Anne-Marie – M. BEAU Jacques – M. RAINETEAU Jean - M. TESSIER Jean-Luc – M. ZULIAN Jean-Louis - M. PANTIER Jean-Marie - Mme ROCHE Nadine – Mme BAUDRILLART Agnès.

Étaient excusés : M. DE LUSTRAC Jean-Marc - M. COMBAUD Renaud (pouvoir à Mme FOURÉ Brigitte) - Mme GUILLAUMIN-PRADIGNAC Nathalie - Mme LAMAZIERE Véronique - Mme TEILLET Anne - M. GUYON Jean-Guy - Mme BERNARD Marie-Dominique.

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE CHARENTE

Étaient présents : M. JOURDAN Pascal Olivier – M. DUPUIS José - M. MATHIEU Xavier – M. GEOFFROY Fabrice – Mme MOREAU Carole – M. THOMAS Jean-Claude – M. THOMAS Hubert – M. STYNS Guy – Mme ASHBOLT Louisa - M. JOBIT Jean-François - M. FORT Jean-Paul – Mme VIEYRES-TEILLET Huguette – CREMOUX Christine - Mme GUILLONNEAU Séverine – Mme AURICOSTE-TONKA Isabelle – M. SEGUINAR Claudy - M. BŒUF Pascal.

Étaient excusés : M. BASTIER Thierry (donne pouvoir à M. GEOFFROY Fabrice) - Mme REMY Catherine.

Étaient absents : M. POUX Pierre.

MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT DU DIAGNOSTIC TRAME VERTE ET BLEUE DU PAYS DU RUFFÉCOIS :

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu la sélection du PETR du Pays du Ruffécois pour la mise en œuvre du programme LEADER 2014-2020 lors de la Commission Permanente de l'ex Région Poitou-Charentes ;
- Vu la convention et ses avenants liant la Région Nouvelle-Aquitaine, l'Agence de Services et de Paiement et le Groupe d'Action Locale du Pays du Ruffécois du 15/11/2016 ;
- Vu la Délibération n° 2018.0512.0 du Comité Syndical du PETR du Pays du Ruffécois du 5/12/2018 ;
- Vu la Délibération n°2019.2711.04 du Comité Syndical du PETR du Pays du Ruffécois du 27/11/2019.

AR Prefecture

016-200050094-20210512-DEL2021120505-DE

Reçu le 18/05/2021

Publié le 18/05/2021

Considérant la demande de subvention « Diagnostic Trame Verte et Bleue du territoire du Pays du Ruffécois » déposée sur le programme LEADER du GAL du Pays du Ruffécois en 2019.

Considérant que le montant prévisionnel initialement prévu de 15 000 € en dépense n'a pas été atteint.

Considérant la possibilité de compléter le diagnostic « Trame Verte et Bleue ».

Le Président propose de prendre un stagiaire de BTSa Gestion et Protection de la Nature afin de réaliser un état des lieux des mares du Pays du Ruffécois et de modifier le plan de financement de la manière suivante :

DÉPENSES		RECETTES		
Rémunération stagiaires	5 384,40 €	LEADER	4 914,72 €	80,00 %
Réalisation outil(s) pédagogiques(s)	759,00 €	Autofinancement	1 228,68 €	20,00 %
Total	6 143,40 €	Total	6 143,40 €	100 %

Après en avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité des membres présents :

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à prendre un stagiaire pour la réalisation d'un état des lieux des mares ;
- **APPROUVE** la modification du plan de financement tel que présenté ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre des éléments présentés.

Certifié exécutoire la présente délibération
Le Président,

Laurent DANÈDE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans les deux mois à compter de sa notification.